



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 août 2008
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5960^e séance, le 19 août 2008, la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne le renversement des autorités démocratiquement élues de la Mauritanie par l'armée mauritanienne et se félicite des déclarations de l'Union africaine, de l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale venant condamner ce coup d'État.

Le Conseil s'oppose à toute tentative de changement de gouvernement par des moyens anticonstitutionnels.

Le Conseil condamne les mesures prises par le Conseil d'État, en particulier celle consistant à s'emparer des pouvoirs de la présidence.

Le Conseil exige la libération immédiate du Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi et le rétablissement immédiat des institutions légitimes, constitutionnelles et démocratiques.

Le Conseil prend note du rôle important que joue l'Union africaine, ainsi que de l'appui apporté par les partenaires régionaux et internationaux, notamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit, et demande à tous d'aider à rétablir l'ordre constitutionnel en Mauritanie.

Le Conseil suivra l'évolution de la situation. »

